MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

(CCTP)

Maître de l'Ouvrage
ÉTAT - Ministère de la Transition Écologique

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Direction générale des Territoires et de la Mer de Guyane

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
M le Directeur des Territoires et de la Mer de la Guyane

Objet du Marché
Travaux de réfection des garde-corps du pont de la crique Fouillée de la RN1

SOMMAIRE

1) DISPOSITIONS GÉNÉRALES....3
1.1 Objet du chantier....3
1.2 Documents contractuels et normes applicables au marché....3
1.3 Description des ouvrages....4
1.4 Choix du type du niveau de sécurité....6
1.5 Choix du dispositif de retenue sur ouvrage....6
1.6 Choix du dispositif de retenue sur les rampes sens 1....7
1.7 Choix des liaisons entre garde-corps et glissières....8
1.8 Conditions locales et connaissance des lieux....8
1.9 Garanties complémentaires....8

2) DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DES TRAVAUX....10
2.1 Consistance des travaux....10
2.2 Contraintes particulières du chantier....11

3) PRÉPARATION ET ORGANISATION DU CHANTIER....14
3.1 Documents à fournir par le titulaire....14
3.1.1 Documents généraux....14
3.1.2 Documents spécifiques aux travaux de protection anticorrosion....14
3.2 Programme d'exécution des travaux....14
3.2.1 Documents généraux....14
3.2.2 Plan de respect de l'environnement et gestion des déchets (SOPRE et SOGED)..16
3.2.3 Plan de Sécurité et de protection de la santé (PGC et/ou PPSPS)....16
3.2.4 Dossier d'exécution....17
3.2.5 Points d'arrêt....17
3.2.6 Réunions de chantier....18

4) MISE EN ŒUVRE DES GARDE-CORPS DOUBLE FONCTION....19
4.1 Dépose des garde-corps....19
4.2 Dépose des anciennes glissières sens 1....19
4.3 Pose des nouveaux garde-corps double fonction....19
4.3.1 Piquetage des nouveaux poteaux....19
4.3.2 Scellements....19
4.3.3 Pose des garde-corps....20
4.3.4 Pose des glissières sens 1....20
4.3.5 Pose des liaisons....20

5) ESTIMATION DES LINÉAIRES À TRAITER....21

ANNEXES :
- Note d'exploitation sous chantier
- Plans

1) Dispositions générales

1.1 Objet du chantier

Les travaux faisant l'objet du présent marché concernent la réfection complète des garde-corps de rive du pont de la Crique Fouillée de la RN1. Ce pont est situé au PR4+508 sur la commune de Matoury.

Ces travaux comprennent :

- la dépose des anciens garde-corps sur ouvrage avec ragréage des anciens scellements
- la dépose sur 15 mètres des anciennes glissières sens 1 (Cayenne-St Laurent) côté sortie Larivot
- la dépose partielle des glissières sens 2 si nécessaire
- remplacement des 2 gardes-corps (2 sens) avec scellements chimiques sur les corniches
- remplacement des glissières déposées en sens 1 par des glissières sur longrines avec liaisons sur le nouveau garde-corps double fonction
- le raccordement du nouveau garde-corps avec les glissières existantes en sens 2
- remise ou réajustement des glissières sens 2
- le traitement des anciens garde-corps et anciennes glissières
- le remplacement de 5 caillebotis abîmés en TPC

1.2 Documents contractuels et normes applicables au marché

L'ensemble du marché est soumis à l'ensemble des documents du CCAG travaux. Les documents principaux relatifs à ce marché sont :

- produit certifié CE (règlement 305/2011/EU)
- normes NF EN1317-1 à 5 (performances du dispositif de retenue)
- norme fascicule FD P 98-417 (guide glissières)
- agrément n°GCDF-08-08 du 13 février 2009 (garde-corps double fonction)
- Arrêté RNER n° TRAT1919838A de 2019 (raccordements NF obligatoire entre ouvrages d'art et section courante)
- Certification ASCQUER - NF058 annexes 7 et 8 (dispositif de retenue, section courante et liaisons)
- guides et règlements spécifiques liés au maître d'ouvrage et/ou gestionnaire d'ouvrages
- guide technique du CEREMA « dispositifs de retenue routiers marqués CE sur ouvrage d'art » de 2014
- guide technique du CEREMA « dispositifs de retenue en section courante » de 2017

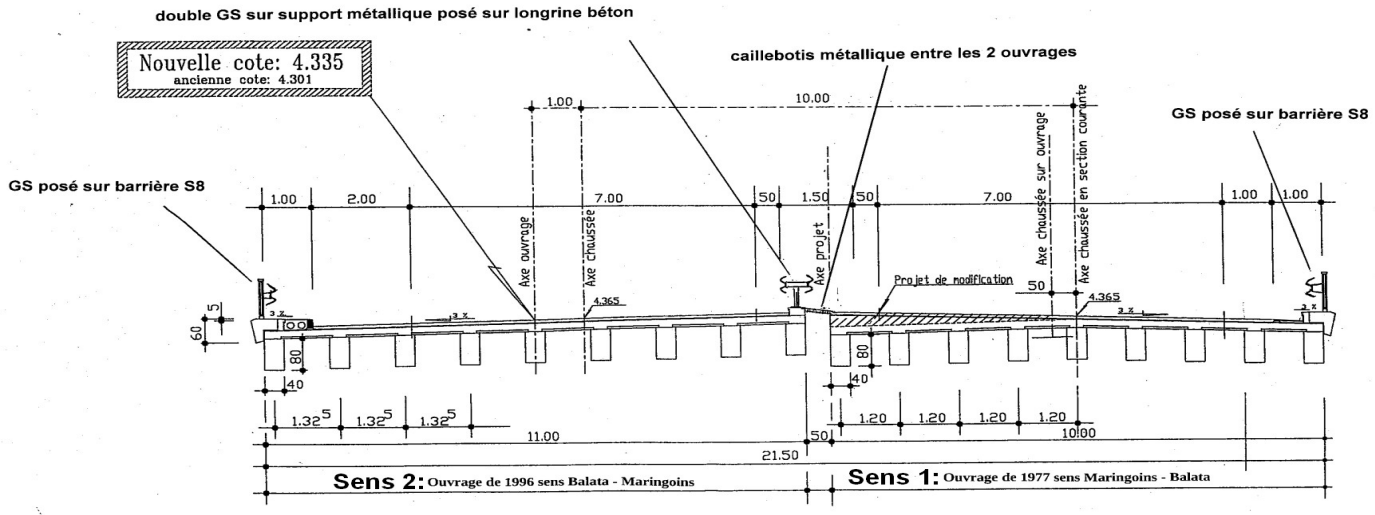
Les normes applicables seront celles en vigueur au moment de la notification du marché de travaux.

1.3 Description des ouvrages



- Type :	Pont à poutres sous chaussée (2 tabliers)
- Travées :	1 de 15 m
- Longueur :	16,50 de tablier
- Largeur tablier :	Sens 1 : 10,00 m (hors corniche) Sens 2 : 11,00 m (hors corniche) avec espace entre la 2 tabliers de 0,50 m
- Orientation :	Culée C0 côté Nord/est et aval de la crique côté Nord/Ouest
- Biais :	65 Gr
- Appuis :	Culées béton armé sur 2 lignes de 3 pieux Ø600 par tablier Protection par rideau de palplanches PU sur l'ouvrage sens 2
- Appareils d'appui :	9 Caoutchoucs frettés 250/150/30 par appui et tablier

- Tablier :	Tablier sens 1 : 9 poutres béton armé préfabriquées de 0,80 X 0,40 m de section avec hourdis béton armé de 0,20 m d'épaisseur avec prédalles de 0,05 m d'épaisseur (renformi sur la voie rapide pour reprendre la pente suite à l'élargissement) Tablier sens 2 : 9 poutres béton armé préfabriquées de 0,80 X 0,40 m de section avec hourdis béton armé de 0,20 m d'épaisseur avec prédalles de 0,05 m d'épaisseur
- Étanchéité :	Badigeon bitumineux
- Chaussée :	Sens 1 : 8,50 m, 2 voies Sens 2 9,50 m, 2 voies
- Trottoirs :	Sens 1 : sans trottoirs Sens 2 : 1,00 m hors tout
- Joints de chaussée :	Hiatus WOSd 50 (Freyssinet 2022)
- Dispositif de retenue :	Garde-corps S8 avec profil glissière A sur rive Glissière DE2-A sur TPC avec caillebotis entre tabliers
- Corniches :	Corniche en béton armé
- Année de construction :	Sens 1 : 1977



	Sens 2 : 1996
- Entreprises :	Sens 1 : inconnue Sens 2 : Entreprise SEE MAIRE

Nota : sens 1 = sens croissant des PR de la voirie

1.4 Choix du type du niveau de sécurité

Le système retenu devra être de type garde-corps double fonction sur ouvrage de niveau N2 avec raccordements sur glissières. Le procédé sélectionné par le titulaire, devra être conforme à l'agrément n°GCDF-08-08 du 13 février 2009 et il devra être dimensionné pour obtenir la durabilité attendue dans un environnement équatorial.

Catégorie d'ouvrage	Catégorie 1
Nature du tablier	Type poutres sous chaussée en béton armé
Hourdis	Béton armé de 20 cm d'épaisseur
Géométrie du tablier	Ouvrage plan avec un biais de 65 Gr
Travée	1
Nombre de voies	2 X 2 voies avec 1 seul trottoir en sens 2
Trafic routier	T1
Catégorie environnementale	Outre-mer / Climat équatorial
Niveau actuel du dispositif de sécurité	N1
Niveau souhaité du nouveau dispositif	***N2***
Dispositif sur section courante actuel	GS/GRC 2 - A
Coefficient de dilatation des tabliers	12.10^{-6}/°C
Souffle estimé des joints	± 3,4 mm / joint
Étanchéité type	Badigeon bitumineux
Finition	Galvanisée selon la norme en vigueur

Cas particulier :
Les tabliers, les sections d'armature et la place disponible ne permettent pas d'envisager un niveau plus haut sans modification structurelle des poutres de rive.

1.5 Choix du dispositif de retenue sur ouvrage

Le système retenu est constitué par un garde-corps double fonction :

Dispositif de retenue	Garde-corps double fonction – niveau N2
Certification / agrément	NF058 (ASCQUER) avec barreaudage vertical
Protection anticorrosion	Galvanisée avec une épaisseur minimale de 100 µm
Ancrages	Tiges inox classe A4 (316L – US)

Scellement	Scellements chimiques selon l'avis technique du dispositif retenu + cordon élastomère anti UV SNJF sous les platines
Classe de largeur de fonctionnement	W2 max
Niveau sévérité (ASI)	B
Déflexion dynamique (D)	0,6 m max
Raccordement avec glissière	NF058 (ASCQUER)
Béton des longrines et corniches	B35 (C35/45)
Armatures des corniches et longrines	FeE500 – HA (voir plans en annexe)
Mortier de rebouchage	Mortier de scellement sans retrait certifié NF030

Exemple :

1.6 Choix du dispositif de retenue sur les rampes sens 1

Conformément à l'arrêté RNER de 2019, les raccordements entre les garde-corps double fonction et les glissières doivent être impérativement certifiés NF058 sur l'ensemble des 4 liaisons.
Les glissières « sens 1 » sont à remplacer sur 15 mètres sur la rampe côté sortie Larivot par des glissières certifiées par l'ASCQUER et posées sur des longrines béton selon les recommandations guide et de la norme fascicule FD P98-417.

Dispositif de retenue	GS – niveau N2
Certification / agrément	NF058 (ASCQUER)
Ancrage des glissières métalliques	Supports avec platines sur longrines béton
Classe de largeur de fonctionnement	W5 maxi
Niveau sévérité (ASI)	C

Déflexion dynamique (D)	1,50 m max
Extrémités côté ouvrage d'art	GS2/GRC/GCU
Extrémités libres	Extrémité abaissée déportée et enterrée

1.7 Choix des liaisons entre garde-corps et glissières

Conformément à l'arrêté RNER de 2019, les liaisons devront être impérativement certifiées par l'ASCQUER (NF058). Ces liaisons devront prendre aussi en compte la dilatation du tablier d'environ 3 mm au-dessus de chaque joint.

1.8 Conditions locales et connaissance des lieux

Par le fait même de la signature du présent marché, l'entrepreneur reconnaît s'être assuré :

- De la nature et de la situation géographique des travaux
- Des conditions générales d'exécution des travaux, en particulier de l'équipement nécessité par ceux-ci



- Des conditions physiques propres à



 l'emplacement des travaux, de la topographie du terrain naturel
- Des circonstances météorologiques ou climatiques, du niveau de la crique à toutes saisons
- Des conditions de fournitures et de stockage des matériaux
- Des moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture en eau, électricité et carburant sur ce secteur éloigné
- Des conditions d'acheminement du matériel sur place
- De la disponibilité de la main d'œuvre
- De tous les aléas susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux ou sur les prix
- De la nécessité de mettre en place une signalisation conforme de jour pendant les travaux.
- De la nécessité de réaliser les travaux de nuit compte tenue du trafic

De façon générale, l'ouvrage se situe sur la 2X2 voies à Matoury.

1.9 Garanties complémentaires

Les garanties sont définies dans le CCAG et concernent principalement par garantie de parfait achèvement d'un (1) an après réception des travaux.
Il est demandé à l'entreprise de donner les garanties complémentaires suivantes :

Tous dispositifs :

Tous les produits feront l'objet d'une fiche technique descriptive publiée par ASCQUER et conformes à la norme NF058.
Le titulaire du marché garantit le maître d'ouvrage contre les tous défauts des dispositifs de sécurité pendant un délai de cinq (5) ans à partir de la date de réception des travaux.

Garantie	Durée
Absence de tout défaut du système	5 ans (*)

(*) Cette garantie engage l'entrepreneur pendant le délai fixé, à effectuer à ses frais, sur simple demande du maître d'ouvrage, dans un délai de deux (2) mois, toutes les recherches sur l'origine des désordres et les réparations ou réfections nécessaires pour remédier aux désordres ou aux défauts qui seraient constatés, que ceux-ci proviennent d'une défectuosité des produits ou matériaux employés ou des conditions de mise en œuvre et d'emploi. Cette garantie ne couvre pas les accidents et les défauts structurels du support.

2) Dispositions spécifiques des travaux

2.1 Consistance des travaux

D'une manière générale, l'entreprise comprend toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaires à la complète réalisation de la réfection des dispositifs de sécurité sur ouvrage et sur les rampes sens 1

Ces travaux comprennent :

- la dépose des anciens garde-corps sur ouvrage avec ragréage des anciens scellements
- la dépose sur 15 mètres des anciennes glissières sens 1 (Cayenne-St Laurent) côté sortie Larivot
- la dépose partielle des glissières sens 2 si nécessaire
- remplacement des 2 gardes-corps (2 sens) avec scellements chimiques sur les corniches
- remplacement des glissières déposées en sens 1 par des glissières sur longrines avec liaisons sur le nouveau garde-corps double fonction
- le raccordement du nouveau garde-corps avec les glissières existantes en sens 2
- remise ou réajustement des glissières sens 2
- le traitement des anciens garde-corps et anciennes glissières

2.1.1 Les installations de chantier

- La fourniture, l'entretien et le repli des installations de chantier
- Les installations nécessaires à l'hygiène et à la sécurité du chantier
- La fourniture, la mise en place et la maintenance des clôtures de chantier
- La création et l'entretien des accès au chantier et des pistes d'accès aux ouvrages (si nécessaire)
- L'implantation générale et les piquetages complémentaires des ouvrages
- L'établissement des déclarations d'intention de commencer des travaux (DICT)
- Les études d'exécution des ouvrages définitifs (plans et notes de calculs des joints de chaussée)
- La réalisation et la mise à jour des documents qualités (SOPAQ, procédures, plan de contrôle interne/externe, etc...)
- La fourniture du plan de respect de l'environnement (SOPRE) et le suivi des règles environnementales
- Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)

2.1.2 La réalisation des travaux préparatoires

- La signalisation routière
- La mise hors d'eau du chantier
- La préparation du terrain pour l'amenée du matériel et pour les aires de montage
- La protection de l'environnement (eaux de ruissellement du chantier, etc)

2.1.3 La réalisation des travaux

- La fourniture et mise en place des protections contre les rejets dans l'environnement
- Démolition des anciens garde-corps et glissières sens 1
- La fourniture et la pose des nouveaux garde-corps et glissières
- Le traitement des déchets
- Le repli des matériels
- Le nettoyage du site en fin de chantier

2.2 *Contraintes particulières du chantier*

2.2.1 Contraintes de circulation

L'exploitation sous chantier est à la charge de l'entreprise. Il est rappelé qu'il s'agit d'ouvrages sur une 2 x 2 voies avec un trafic important et que pas conséquent les travaux se feront de nuit. Il est impératif que le phasage du chantier prenne en compte la ré-ouverture à la circulation pendant la journée.

La signalisation de chantier se décompose en deux phases :

Phase 1 : travaux sens 1 Cayenne vers Matoury : neutralisation de la voie de droite puis de la voie de gauche depuis le giratoire de la crique Fouillée ; travaux sous arrêté permanent (formulaire de demande d'intervention sur RN en annexe)

Phase 2 : travaux sens 2 Matoury vers Cayenne : ces travaux nécessitent la fermeture du passage supérieur de l'échangeur de Balata dans le sens Kourour vers Cayenne selon les plans de la DGTM (en annexe) avec neutralisation de la voie de droite depuis le giratoire de Balata.
Un arrêté temporaire réglementant la circulation au droit du chantier sera pris sur la RN1 à la demande de l'entreprise. Pour cela elle fournira pendant la période de préparation un DESC (dossier l'exploitation sous chantier) soumis à l'approbation du maître d'œuvre.

Les horaires de fermeture de la RN1 pour travaux de nuit sont les suivants :

Heure de fermeture	*Heure d'ouverture*
21h	5h

D'une manière générale, l'ensemble de la signalisation de chantier, mise en place pour les différentes phases de travaux, sera conforme :

- à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – 8ème partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

- Au manuel de chef de chantier édition août 2020 (rappel en annexe de ce document).
- signalisation de police de grande gamme

Signalisation routière la nuit :
D'une manière générale, l'ensemble de la signalisation de chantier, mise en place pour les différentes phases de travaux, sera conforme :

- à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – 8ème partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992
- Au manuel de chef de chantier édition août 2020 (rappel en annexe de ce document).

La fermeture de voie se fera à l'aide de K16 parfaitement visible la nuit. Le chantier devra impérativement être bien éclairé.

2.2.2 Contraintes hydrauliques et météorologiques

L'entreprise doit prendre en considération ces contraintes métrologiques et de manière générale présenter un état de propreté empêchant tout rejet dans l'environnement lors d'épisode de fortes pluies.

2.2.3 Contraintes environnementales

Les eaux de chantier doivent être recueillies et traitées avant rejet.
Lors de l'application des produits hydrocarbonés, etc. un système de collecte doit être mis en place pour éviter tout rejet direct au milieu, notamment en cas de déversement accidentel.
L'entreprise fournira un PRE avec les principales informations suivantes :

- En dehors des emprises du chantier il est interdit de circuler avec les engins de
- chantier ou d'utiliser les terrains pour des besoins divers,
- Des intempéries prévisibles et de l'hydrologie et ses conséquences sur la nature des terrains
- Des interdictions réglementaires diverses prises à titre temporaire ou définitif par les collectivités publiques (services administratifs, municipalités, etc. ou des tiers privés), auxquelles l'Entrepreneur sera tenu de se soumettre et ce sans possibilité de recours auprès du Maître d'œuvre (ex. : limites de tonnage pour la circulation, etc.)
- Des réseaux d'écoulement des eaux superficielles ou les rejets seront soit traités, soit dirigés vers un réseau d'assainissement général. L'Entrepreneur fera son affaire de l'évacuation des eaux de chantier. Dans l'hypothèse où il projette d'utiliser un réseau existant, il devra préalablement recevoir l'autorisation du gestionnaire. S'il projette un rejet hors réseau, il devra prendre contact avec le service compétent afin de déterminer les possibilités de rejet et leurs niveaux de qualité
- L'entretien et le nettoyage des engins sont formellement interdits, que ce soit sur site ou en dehors des zones équipées d'une plateforme étanche avec bassin de récupération
- L'Entrepreneur ne devra en aucun cas procéder à la vidange des engins sur la zone de chantier ou dans des installations de chantier sans avoir au préalable pris toutes mesures pour éviter la pollution du sol. D'une manière générale, tous les produits

polluants, telles que huiles de vidange, seront récupérés conformément aux règles édictées dans le cadre de la protection de l'environnement. Dans tous les cas, cette installation sera subordonnée à l'autorisation des services compétents

- Toute incinération sur le site est interdite
- Il sera favorisé l'emploi de matériau écologique. En particulier, l'Entrepreneur utilisera des huiles biodégradables
- La mise en peinture des éléments métalliques sera effectuée in-situ sous une protection globale avec recueil des projections de toutes sortes
- Les matériels de chantier utilisés seront correctement révisés et suffisamment récents pour minimiser le rejet de produits polluant
- Les déchets de chantiers doivent être triés et conditionnés afin d'éviter tout risque de dispersion en raison des conditions climatiques

3) Préparation et organisation du chantier

Le titulaire doit soumettre à l'acceptation du maître d'œuvre toutes les dispositions techniques qui ne font pas l'objet de stipulations dans le présent marché.
Ces dispositions ne peuvent pas être contraires aux règles de l'art ni être susceptibles de réduire la sécurité et la durabilité de la structure et des équipements en phase d'exécution comme en phase de service.
Ces propositions doivent être assorties des justifications correspondantes (fiches techniques et avis techniques, notes de calculs, métré, mémoire).
La gestion de l'exécution doit respecter les exigences du fascicule 4 du CCTG.

3.1 Documents à fournir par le titulaire

3.1.1 Documents généraux

L'ensemble des documents à fournir par le titulaire est soumis à l'avis du maître d'œuvre.

3.1.2 Documents spécifiques aux travaux de protection anticorrosion

L'ensemble des documents à fournir par le titulaire, soit pendant la mise au point du marché, soit pendant la période de préparation des travaux, soit pendant les travaux, soit après exécution, est regroupé sous les rubriques suivantes :

- Qualité : SOPAC/PAQ (fiches techniques, certifications, plan de contrôle, journal de chantier, document de levée des point d'arrêt, etc)
- Plan de respect de l'environnement: SOPRE et SOGED (plan d'installation de chantier, protection de l'environnement, stockage et traitement des déchets, bordereaux de suivi des déchets, etc)
- Sécurité : PGC et/ou PPSPS (note de calcul de l'échafaudage, certification monteur, chauffeur d'engin, protections individuelles et collectives, etc)
- Exécution : dossier d'exécution (méthodes, matériels, planning, etc)

3.2 Programme d'exécution des travaux

3.2.1 Documents généraux

Le programme général d'exécution sera accompagné du planning de remise des études d'exécution basé sur les indications du C.C.A.P. et d'une liste prévisionnelle de tous les documents d'exécution à établir et fournir par l'entreprise.
Il devra tenir compte des délais d'établissement et de vérification des documents d'exécution, de l'agrément et de la fourniture des matériaux.

Qualité :

Le Plan Assurance Qualité est constitué :

- de la note d'organisation générale du chantier (NOG), et le cas échéant, des procédures de maîtrise de la qualité qui la complètent,
- des plans « qualité » des co-traitants et des sous-traitants (si)
- des procédures d'exécution / programme
- ***des fiches techniques de tous les produits (garde-corps double fonction, tiges d'ancrage, produit de scellement chimique, produit de rebouchage, glissière, etc)***

Les résultats du contrôle intérieur ne sont pas soumis au visa.
Seul le cadre de ces documents faisant partie du Plan Qualité est soumis au visa du maître d'œuvre.

Les principes généraux des dispositions en matière de contrôle. Ces principes sont les suivants :

- Les prescriptions font l'objet d'un contrôle en cours de production (acceptation de matériel, dispositions pratiques...)
- Les spécifications font l'objet des contrôles de conformité. Les chapitres spécifiques du CCTP précisent les dispositions prises pour le contrôle extérieur à titre informatif
- Le CCTP définit aussi l'objet et les contraintes du contrôle interne, externe et extérieur, ainsi que les points sensibles et les points d'arrêt
- L'Entrepreneur doit pour sa part fournir pendant la phase de préparation son Plan d'Assurance Qualité. Ce plan (contrôle interne et externe) précisera notamment :
 - Le laboratoire chargé, du contrôle interne et externe, proposés à l'acceptation du Maître d'Œuvre
 - Les dispositions générales du contrôle interne (organisation, encadrement, réglages du matériel...)
 - Les missions, les moyens et les procédures d'intervention du contrôle externe
 - la procédure de reprise et réparation du revêtement pendant la phase travaux suite à l'observation d'un défaut.

Les contrôles interne et externe:

Il sera assuré par l'Entrepreneur agréé par le Maître d'Œuvre.
Il fera partie de la chaîne de production de l'Entreprise et effectuera les essais et contrôles définis aux différents fascicules du CCTP et du PAQ, dans le cadre du contrôle interne.
Les contrôles internes doivent faire l'objet de comptes-rendus distincts par nature de travaux correspondants conventionnellement aux travaux réalisés au cours d'une journée de travail.
Les comptes-rendus sont remis au Maître d'Œuvre dans les 2 jours suivant l'exécution des travaux.
La partie du document d'organisation générale traitant du contrôle interne explicite :

- pour les matériaux, produits et composants utilisés, soumis à un avis technique, les conditions d'identification sur le chantier des ouvrages livrés (l'identification consiste à comparer d'une part le marquage ou les informations portées sur les documents accompagnant la livraison, d'autre part le marquage prévu par le règlement de certification ou la décision accordant le bénéfice du certificat)
- les conditions d'exécution et d'interprétation des épreuves de convenance, lorsque celles-ci sont prescrites à l'origine ou s'avèrent nécessaires en cours d'exécution

- le modèle des documents, dits de suivi d'exécution, à recueillir ou à établir au titre du contrôle interne, ainsi que les conditions de leur transmission au Maître d'Œuvre ou de tenue à disposition.

Les contrôles de mise en œuvre des joints et de la chaussée porteront sur :
- la rectitude de la pose et mise en œuvre
- la planéité des joints vis-à-vis de la chaussée
- le serrage des ancrages conformes aux recommandations de l'avis technique des joints

L'Entrepreneur est tenu de mettre en place, pour les agents chargés du contrôle, les moyens d'accès permanents à toutes les surfaces.

Le contrôle extérieur pour information:

Il est effectué sous la responsabilité du Maître d'Œuvre consiste en :
- la vérification du respect du PAQ,
- les acceptations et les contrôles en cours de pose,
- le rassemblement des documents établis au titre du PAQ de l'Entrepreneur permettant de justifier que la qualité a été obtenue,
- la validation du contrôle interne et les contrôles de conformité (le plus souvent de façon inopinée) en complément du contrôle externe.

Outre les essais et contrôles définis au présent CCTP, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de vérifier et de superviser les contrôles de l'Entrepreneur.
Le Maître d'Œuvre se réserve également le droit d'effectuer par lui-même certains contrôles, ce qui ne dispense pas l'Entrepreneur de son contrôle interne et externe.

3.2.2 Plan de respect de l'environnement et gestion des déchets (SOPRE et SOGED)

Le dossier doit contenir :
- l'insertion du chantier dans le site à travers son installation de chantier
- les protections mises en œuvre pour protéger l'environnement (sol, eau et air)
- le lieu de stockage des produits chimiques (lieu ventilé, pas trop chaud pour garantir la bonne conservation, bac pour éviter la dispersion du produit en cas de chute, etc)
- la gestion des déchets recyclés ou non et le suivi de l'élimination des déchets
- la gestion des effluents de chantier et eaux de ruissellement
- la gestion des pollutions atmosphériques (poussières, fumées, projections liées au décapage et de l'ancien revêtement en résine)

3.2.3 Plan de Sécurité et de protection de la santé (PGC et/ou PPSPS)

L'entreprise doit avoir un PGC – SPS à jour. Celui-ci sera consulté si nécessaire par le SPS mandaté par le maître d'œuvre. L'entreprise doit fournir son PPSPS au représentant du maître d'œuvre et au SPS .

Le titulaire doit fournir son PPSPS relatif à ce chantier. Ce dernier doit indiquer les sécurités collectives ou personnelles pour chaque risque.

Un journal de chantier sera tenu par un représentant de l'entrepreneur et transmis à la demande au représentant du maître d'œuvre et/ou au CSPS.
Chaque jour, sur ce journal, seront consignés :

- les travaux et les opérations réalisés,
- les événements et dispositions relatives à l'environnement,
- les conditions atmosphériques constatées (vent, température, précipitations, ...),
- les horaires de travail, l'effectif, la qualification du personnel, le matériel présent sur le chantier et son temps de fonctionnement, la durée et les causes des arrêts de chantier et les cadences.

Ce chantier devra être réalisé sous chaussée circulée. Le titulaire devra donc impérativement faire une demande de DT et DICT auprès du gestionnaire de la voirie avec les informations suivantes :

- sur le dispositif d'échafaudage (complet, partiel ou mobile) permettant la libre circulation des automobilistes
- la signalisation routière à mettre en place selon le guide du chef de chantier (extrait en annexe)

L'ensemble de ses opérations est à la charge du titulaire.

3.2.4 Dossier d'exécution

Le dossier d'exécution doit décrire le processus de mise en œuvre des gardes corps et des glissières sur longrines choisit par le titulaire.
Il doit aussi contenir :

- la provenance, qualité et contrôle des matériaux
- les moyens d'accès et de protections
- les moyens de mise en œuvre
- le mode d'exécution des travaux
- planning de chantier

3.2.5 Points d'arrêt

La liste des points d'arrêt est donnée ci-dessous :

Phase travaux	***Points d'arrêt***	***Délai préavis***	***Délai de levée***
L'ensemble du dossier d'exécution	Ensemble des documents pour avis : - SOPAC/PAQ (***fiches techniques***, certifications, plan de contrôle, etc) - PRE et SOGED (plan d'installation de chantier, protection de l'environnement, stockage et traitement des déchets, etc)	14 jour	2 jours

	- PGC/PPSPS - dossier d'exécution (méthodes, matériels, planning,)		
Réception des dispositifs	Réception en fonction du nombre de phasage	2 jours	1 jour

3.2.6 Réunions de chantier

Avant le début des travaux, il est exigé de réaliser une réunion préparatoire.
Les réunions de chantier seront hebdomadaires et le compte rendu sera réalisé par le maître d'œuvre et contresigné par l'entreprise lors de la réunion suivante.

4) Mise en œuvre des garde-corps double fonction

Le titulaire doit soumettre à l'acceptation du maître d'œuvre toutes les dispositions techniques qui ne font pas l'objet de stipulations dans le présent marché.
Ces dispositions ne peuvent pas être contraires aux règles de l'art ni être susceptibles de réduire la sécurité et la durabilité de la structure et des équipements en phase d'exécution comme en phase de service.
Ces propositions doivent être assorties des justifications correspondantes (agrément).
Le calpinage des garde-corps doit prendre en compte le phasage des travaux qui ne peut se faire que par coupure successive de chaque voie (ouvrage ouvert à la circulation pendant toute la durée des travaux).

4.1 Dépose des garde-corps

L'entreprise devra réaliser la dépose soignée des anciens garde-corps. Les anciens scellements devront être rebouchés à l'aide d'un mortier de scellement sans retrait certifié NF030 pour un usage sur ouvrage d'art.

4.2 Dépose des anciennes glissières sens 1

L'entreprise devra réaliser la dépose de 15 mètres de glissières sens 1 en rebouchant les anciens trous.

4.3 Pose des nouveaux garde-corps double fonction

4.3.1 Piquetage des nouveaux poteaux

L'implantation des nouveaux poteaux sera effectué conformément aux recommandations de l'agrément et de la fiche technique du garde-corps double fonction.
Une reconnaissance par profometer/profoscan est fortement recommandé pour implanter les ancrages des platines des poteaux.

4.3.2 Scellements

Le perçage sera effectué dans le béton des corniches en respectant les longueurs de scellement recommandées dans la fiche technique du dispositif retenu. Les scellements chimiques seront effectués conformément aux recommandations des fiches techniques du produit de scellement et des tiges d'ancrage en Inox A4.
Les caractéristiques mécaniques des ancrages doivent être conformes à la fiche technique du produit du garde-corps.

4.3.3 Pose des garde-corps

La pose se fera après durcissement nécessaire sur les ancrages et conformément aux recommandations du fabricant. L'ensemble des platines d'appuis des poteaux devra être posé soit sur un cordon élastomère de type silicone « toiture » certifié SNJF et résistant aux UV. De façon générale, il ne sera pas admis d'espace vide apparent sous les platines.

Tolérances de pose :

- 1 cm en profil en long
- 2 cm en hauteur
- 1 % en inclinaison

4.3.4 Pose des glissières sens 1

La pose de glissière en sens 1 se fera après la pose des garde-corps afin de faciliter la pose des raccordements. La pose se fera conformément aux règles de l'art.
Les nouvelles glissières seront posées sur supports fixés sur une longrine béton sur une longueur de 15 mètres du fait de la présence d'une conduite d'eau dans l'accotement.
Le béton employé sera au minimum du C30/37 classe XA1 conforme à la norme NF EN206+A2/CN

4.3.5 Pose des liaisons

La pose des liaisons se fera selon les recommandations du fabricant en prenant en compte la petite dilatation du tablier (environ 3 mm au-dessus de chaque joint).
Les glissières « sens 2 » devront être réajustées en fonction des liaisons.

Estimation des linéaires à traiter

Éléments	***Longueur en ml***
Garde-corps sens 1	22
Garde-corps sens 2	22
Glissière sens 1 sur rampe Cayenne	15
Caillebotis à remplacer	5 unités

Ces données sont données à titre indicatif à partir de la base des dernières inspections. L'entreprise est tenue de vérifier ces dernières lors de sa visite préliminaire.

ANNEXES

Formulaire de demande d'intervention sur RN

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Aménagement des Territoires et Transition Écologique
Infrastructure et Transports / District

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION SUR RÉSEAU NATIONAL

Chantier courant sous arrêté permanent et programmable

PARTIE 1 : A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR (MAÎTRE D'ŒUVRE):

Nom et adresse du maître d'œuvre......
N°de téléphone:.....
. Responsable du chantier :.....n° de tél. :.....
. Autre personne à contacter en cas d'absence :.....
. Personne à contacter en cas d'incident :.....
. Objet des travaux : …..
. Location : Sens …..
. Nom de la commune :.....PR Début:.....PR Fin:.....
Système d'exploitation
demandé :.....
.
Date d'intervention
souhaitée :.....
Entreprises intervenantes ou nom personnes présentes sur site
(1):.....
Date de transmission de la demande …....
Signature du demandeur :

Le formulaire dûment rempli par le demandeur doit être transmis à la DEAL au plus tard le lundi 12h00 qui précède la semaine pendant laquelle le demandeur souhaite exécuter les travaux.

PARTIE 2 : A REMPLIR PAR L'EXPLOITANT IT/DISTRICT/CEI.....

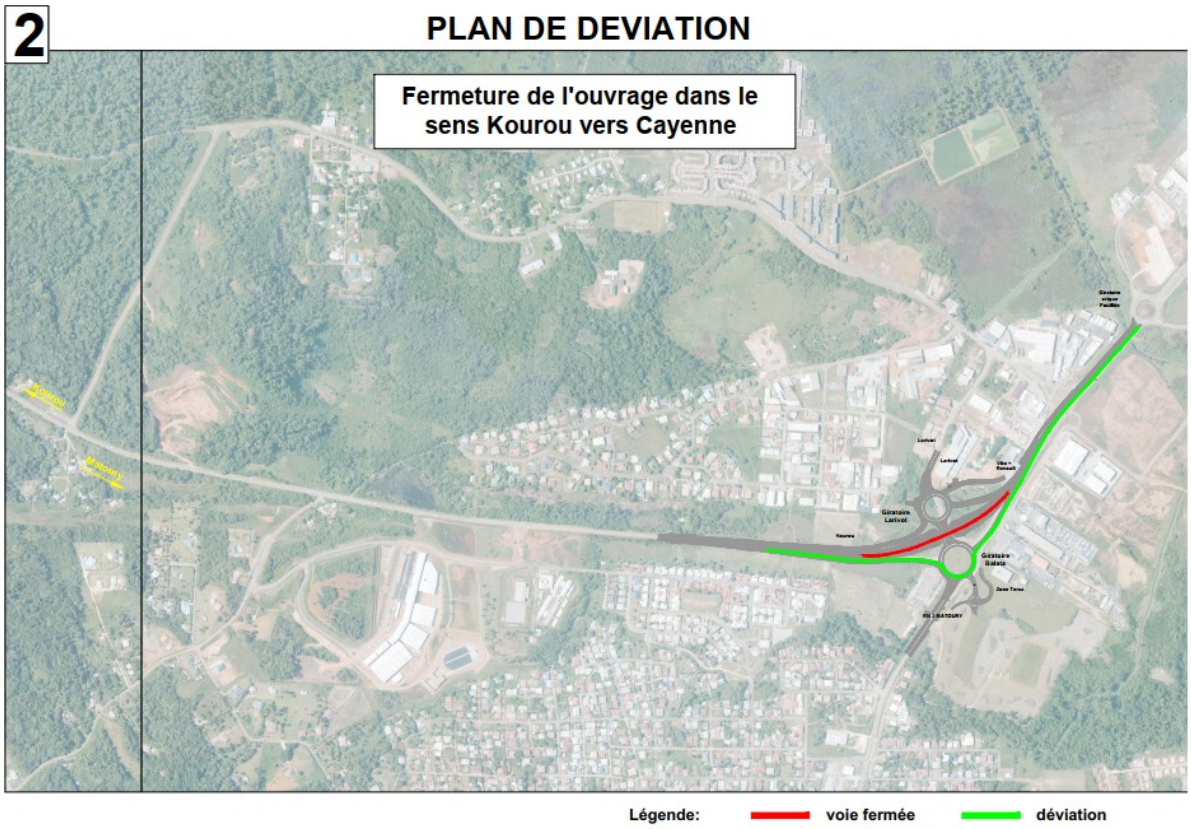
Nom du représentant de l'exploitant. ….....n°de tél :.....

Date de réalisation du chantier : ….....
Heure de mise à disposition de la zone :.....
Heure maximum de départ des intervenants :.....
Type de protection retenue :.....
Mise en place par :.....
(2) Sous réserve des conditions climatiques ou des perturbations

Avis de l'exploitant : □ Favorable □ Non favorable
Commentaire :.....
Date de retour au demandeur :.....
Signature de l'exploitant :

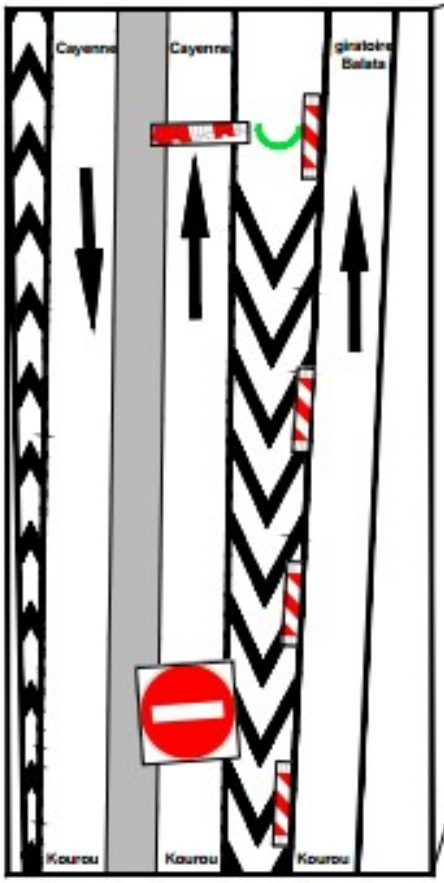
Le formulaire dûment rempli par le gestionnaire sera retourné au demandeur le vendredi après-midi suivant.

Fermeture du pont de Balata pour réalisation des travaux sens 2 Matoury vers Cayenne



2C

SYNOPTIQUE de la fiche 2 C
Travaux programmés sur l'ouvrage de franchissement
Fermeture de la voie dans le sens KOUROU > CAYENNE





Date de mise à jour: 02/04/2014

2 C

FICHE TECHNIQUE D'INTERVENTION 2C

Chantier programmé sur l'ouvrage de franchissement

Fermeture de la voie dans le sens KOUROU → CAYENNE

Ordre de pose	Panneaux		PR	Descriptions diverses
1		Présignalisation	6+400	Signalisation d'approche KD 42
2		AK5 Triflash (2u)	6+300	
3		KC1 "Route Barrée"	6+200	
4		K5c	6+030	Biseau de rabattement (1 tous les 10m) soit 15 unités
5		B1	5+905	Route barrée en position
6		K16	5+905	Barrage en position derrière les K8
Observations et conseils				Mettre en place des feux KR2 pour la nuit Masquer les itinéraires condamnés en cas de travaux supérieurs à 8 jours Pas besoin de déviation (voir signalisation permanente)

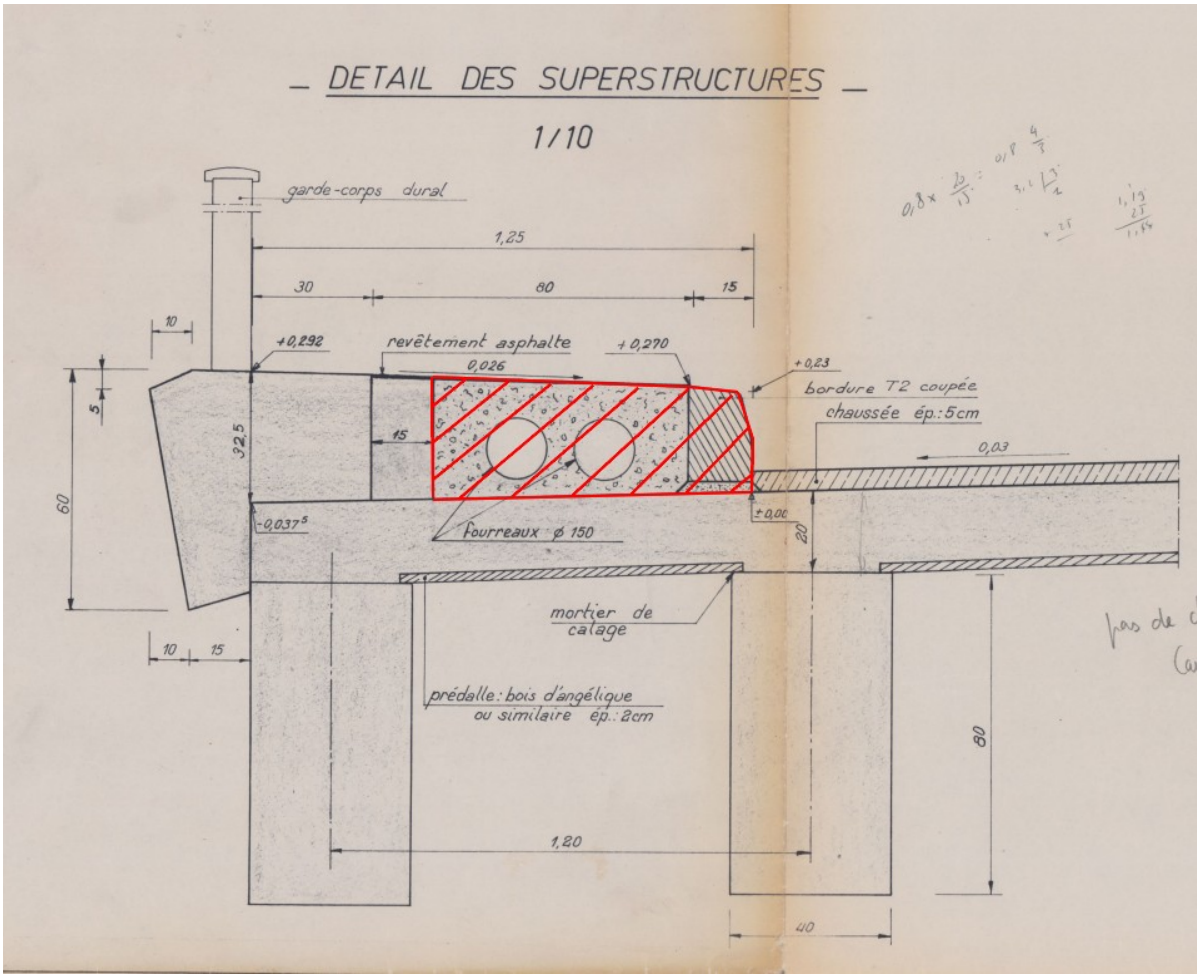
RECAPITULATIF des PANNEAUX NECESSAIRES

1		15	
1		10	
1		2	 si programmé de nuit
1			

Date de mise à jour : 31/03/2014

Plans

Sens 1 : sans le trottoir
Sens 2 : avec le trottoir hachuré en rouge



Plan de ferraillage de la corniche :

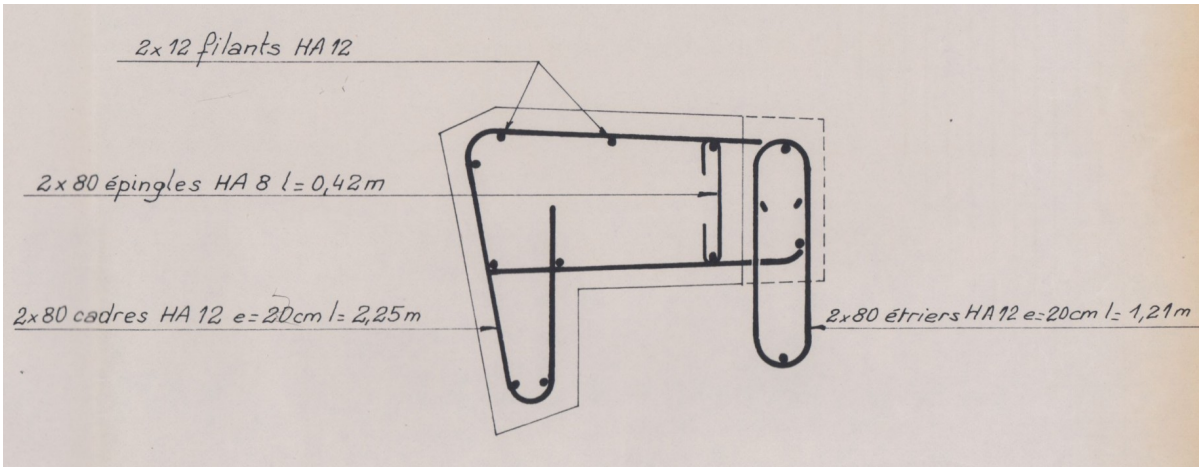
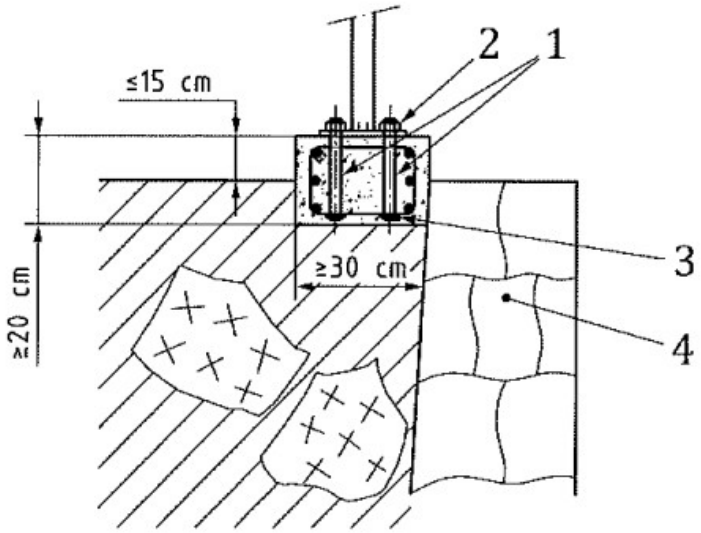


schéma de principe des glissières sur longrines béton à réaliser sens 1 Cayenne vers Matoury



Légende

1	Tiges M20 dans tubes P.V.C	3	Douille filetée
2	Ecrou M 20 + plaquettes couvre lumières	4	Mur

Béton : armé, coulé en place,
Ferraillage : 6 filants HA 12, cadres diamètre 8 tous les 0,2 m